Nations Unies A/55/330

Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 61 b) de l'ordre du jour provisoire*
Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions : L'Assemblée du Millénaire

Lettre datée du 22 août 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte de la Déclaration des chefs d'État du Commonwealth des États indépendants, adoptée à une réunion à Yalta (Ukraine) le 18 août 2000 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale au titre du point 61 b) de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Volodymyr **Yel'chenko**

* A/55/150.

00-62358 (F) 010900 010900

Annexe à la lettre datée du 22 août, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Déclaration des chefs d'États membres de la Communauté des États indépendants

Le 18 août 2000 s'est tenue à Yalta une réunion des chefs d'État de la République d'Azerbaïdjan, de la République d'Arménie, de la République du Bélarus, de la Géorgie, de la République du Kazakhstan, de la République de Moldova, de la Fédération de Russie, de la République du Tadjikistan et de l'Ukraine. Dans un cadre officieux et amical, ils ont examiné des questions concernant l'organisation du Sommet et de l'Assemblée du Millénaire, ainsi que l'incidence des processus de mondialisation et d'intégration sur la Communauté des États indépendants (CEI).

À la veille d'événements importants dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, les chefs d'État notent l'aspiration croissante de la communauté internationale à l'édification d'un monde stable et sûr, à l'abri des guerres et des violences, qui assurerait la prospérité des États et des peuples et le libre développement de chacun.

Il faudra accomplir cette mission complexe, alors que la mondialisation exerce une influence croissante sur le développement politique et économique de l'humanité. Dans ce contexte, le développement de l'intégration sur les plans régional et sous-régional revêt une importance particulière, car il permet de tirer parti effectivement des avantages de la mondialisation et d'éviter ses conséquences négatives, avant tout dans les domaines économique et social.

Les chefs d'État sont persuadés que le renforcement de la coopération multilatérale et bilatérale dans le cadre de la CEI est conforme aux tendances globales qui se manifestent à l'aube du XXIe siècle et répond aux intérêts nationaux des États de la Communauté.

Faisant partie intégrante de la communauté internationale, les pays de la CEI sont disposés à entamer une coopération large et constructive avec tous les États, afin de répondre effectivement aux défis de l'époque. En l'absence d'efforts collectifs, il n'est pas possible de venir à bout des risques graves menaçant les buts et principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

Les chefs d'État estiment que le Sommet du Millénaire offre une occasion unique de tirer les enseignements de l'expérience de la coopération multilatérale au cours du Xxe siècle, de tracer la voie à suivre pour l'instauration d'un monde multipolaire et le renforcement des fondements d'un système de sécurité mondial efficace. Ce forum historique est appelé à confirmer l'importance permanente de la Charte des Nations Unies, le rôle central joué par l'Organisation en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que l'importance qu'il y a à consolider les bases du droit international.

Notant avec satisfaction le large consensus qui est en train de se manifester à l'ONU en faveur de cette démarche, les participants à la réunion proposent de refléter dans le document final des principes tels que le multilatéralisme, l'égalité, la so-

lidarité dans la solution des problèmes mondiaux communs, la prise en considération des intérêts et des besoins de tous les principaux groupes de pays, y compris les pays à économie en transition.

Les chefs d'État réaffirment leur volonté de contribuer au succès du Sommet et de l'Assemblée du Millénaire et à l'adoption de décisions politiques importantes tendant à l'instauration d'un ordre mondial nouveau, démocratique et juste au XXIe siècle.